

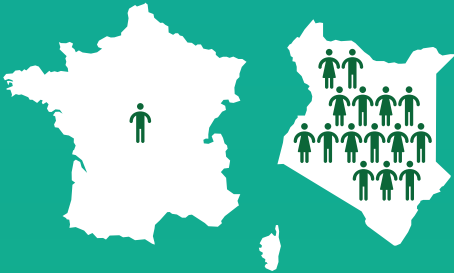
COMPENSER NOS VOLS INTERNATIONAUX

Entre septembre et décembre 2020,

ACTED a compensé **781 tonnes de CO₂**

équivalent à
2 996 478 km

= soit l'empreinte carbone totale annuelle de **156** habitants de la France & **2370** du Kenya



= soit autant que conduire **390** voitures moyennes pendant 1 an



= soit **248** vols aller-retour de Paris à Nairobi (environ 13 000 km)



Avec les crédits de compensation carbone,

ACTED a financé **40 bio-digesteurs** dans les régions rurales du Népal pour 1200 bénéficiaires

Les familles des zones rurales du Népal utilisent principalement du bois pour cuire les aliments.

Mais l'abattage des arbres pour remplir les besoins en bois de chauffage constitue un péril pour les forêts et l'environnement.

ACTED soutient le développement de petits bio-digesteurs pour remplacer les foyers ouverts, et ainsi éviter la déforestation et les émissions de CO₂, tout en prévenant les maladies liées à l'inhalation de fumées nocives.

Ces bio-digesteurs permettent de transformer la bouse de vache en biogaz, une source d'énergie renouvelable pour cuire les aliments sans dégagement de fumées nocives.

1 bio-digesteur permet d'économiser 3000 kg de bois de chauffage par an, et d'éviter 3,3 tonnes de CO₂ par rapport aux foyers traditionnels.

En investissant dans ce projet, ACTED contribue à la préservation des forêts et de l'environnement, et à un développement durable au Népal.



Comment ça marche ?

Les bio-digesteurs transforment le fumier en biogaz par un processus de fermentation. Ce biogaz alimente des cuisinières à gaz directement avec un tuyau. Le fumier restant peut servir d'engrais naturel pour les champs.

